







Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2015/0138(NLE)
Procédure terminée	
Accord-cadre UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole Voir aussi 2013/0267B(NLE) Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie Zone géographique Corée du Sud	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires étrangères	 SAIFI Tokia Rapporteur(e) fictif/fictive  FRUNZULICĂ Doru-Claudian  VAJGL Ivo	04/10/2017
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission Commerce	Commissaire MALMSTRÖM Cecilia	

Événements clés			
26/06/2015	Document préparatoire	COM(2015)0312	Résumé
18/04/2016	Publication de la proposition législative	07817/2016	Résumé
06/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
27/03/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère	A8-0120/2018	Résumé

	lecture/lecture unique		
03/05/2018	Résultat du vote au parlement		
03/05/2018	Décision du Parlement	T8-0192/2018	Résumé
13/07/2018	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/07/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/0138(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi 2013/0267B(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 212; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/03804

Portail de documentation

Document annexé à la procédure	COM(2015)0311	26/06/2015	EC	
Document préparatoire	COM(2015)0312	26/06/2015	EC	Résumé
Document de base législatif	07817/2016	19/04/2016	CSL	Résumé
Document annexé à la procédure	07730/2016	19/04/2016	CSL	
Projet de rapport de la commission	PE615.500	23/01/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0120/2018	27/03/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0192/2018	03/05/2018	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2018/1041](#)
[JO L 188 25.07.2018, p. 0001](#) Résumé

Accord-cadre UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'acte d'adhésion de la Croatie à l'UE précise que la Croatie adhèrera aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen de protocoles à ces accords.

L'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée, d'autre part a été signé le 10 mai 2010.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers avec lesquels des protocoles devaient être conclus par suite de l'adhésion de la Croatie à l'UE.

À la suite d'une décision du Conseil de signer ledit protocole, ce dernier a été signé avec le représentant de la République de Corée.

Il convient maintenant d'approuver le protocole.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Accord-cadre UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclure un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie, l'adhésion de cette dernière, entre autres, à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, doit être approuvée au moyen d'un protocole audit accord via une procédure simplifiée.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec plusieurs pays tiers en raison de l'adhésion de la Croatie à l'Union. Les négociations avec la Corée ont été menées à bonne fin et le protocole a été signé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Il convient maintenant de conclure le protocole.

CONTENU : avec la présente proposition, le Conseil est appelé à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Accord-cadre UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Tokia SAÏFI (PPE, FR) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

La commission parlementaire a recommandé au Parlement européen de donner son approbation à la conclusion du protocole.

Pour rappel, l'accord-cadre a été signé le 10 mai 2010 et est entré en vigueur le 1er juin 2014 et constitue le premier accord de ce type conclu entre l'Union européenne et un pays d'Asie. Son objectif est de créer une coopération plus étroite dans un certain nombre de domaines tels que la paix et la sécurité, les droits de l'homme et la primauté du droit, l'environnement, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie a rejoint l'Union européenne. Conformément à l'article 6, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion de la République de Croatie, la Croatie doit adhérer à tous les accords conclus ou signés avant cette date par l'Union européenne et ses États membres avec un ou plusieurs pays tiers, au moyen d'un protocole à ces accords.

Le protocole de prise en compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été négocié entre la Commission et les autorités coréennes. Le protocole n'apporte aucun changement important à l'accord-cadre. Le protocole a été signé le 21 juin 2017.

Le Conseil requiert l'approbation du Parlement européen pour conclure le protocole.

Accord-cadre UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

Le Parlement européen a adopté par 572 voix pour, 49 contre et 25 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion du protocole.

Le protocole de prise en compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été négocié entre la Commission et les autorités coréennes. Le protocole, signé le 21 juin 2017, n'apporte aucun changement important à l'accord-cadre.

Accord-cadre UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF: approuver, au nom de l'Union et des États membres, le protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États

membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF: Décision (UE) 2018/1041 du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

CONTENU: le Conseil a décidé d'approuver, au nom de l'Union européenne, le protocole à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Conformément à son acte d'adhésion, l'adhésion de la Croatie à l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, doit être approuvée au moyen d'un protocole à l'accord.

Le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés. Les négociations avec la République de Corée ont été menées à bien avec succès et le protocole a été signé au nom de l'Union et de ses États membres à Bruxelles, le 21 juin 2017.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 13.7.2018.